



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 27 mai 2004, à 20H15
à la Salle de Spectacles

4^{ème} séance 2004

Séance du jeudi 27 mai 2004

Présidence de M. Jean-François Clément, président

Le Bureau du Conseil vous souhaite la bienvenue à cette quatrième séance de l'année.

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, Monsieur F. Tabanyi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

60 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes Mireille Bandelier
Madeleine Doudin

Nicole Dupont Loes Langeveld
Eva Gloor

MM. Olivier Barraud
Roland Bart
Jean-Marc Dupuis
Michel Grenacher

Roger Gumy
Bruno Iamarino
Pierre Larchevêque
François Morisod
Gilbert Nicolas
Jacques Studer
Pierre Trenz
Christian Widmer

Sont absents :

MM. François Delaquis

Eric Flaction-Rouvière

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Président informe que l'ordre du jour doit être modifié. En effet, l'adoption du procès-verbal du 1er avril est reportée sous un nouveau point 3.1.

En effet, un avis de droit émanant du service de l'intérieur suite à la lettre signée par Messieurs Roland Divorne, président du groupe radical et Jean-Marc Dupuis, président du groupe libéral, contestant la légitimité de l'intervention de M. le conseiller communal Olivier Barraud sera lu sous les communications de la présidence.

Un nouvel ordre du jour est donc soumis à l'approbation des membres du Conseil ; **il est accepté à une large majorité, quelques abstentions.**

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2004
2. Démission - Assermentation.
3. Communications de la Présidence.
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2004.
4. Communications éventuelles de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Nomination d'un membre à la commission permanente des pétitions.
8. Préavis No 40 :
Admission de 15 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteure.
9. Préavis No 41 :
Ligne TL No 18.
M. Bernard Saugy, président-rapporteur.
10. Propositions individuelles et divers.



1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2004

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son excellent travail.

2. Démission - Assermentation

Le bureau du Conseil communal a reçu en date du 13 mai 2004, la lettre de démission de Monsieur le conseiller communal David Divoine :

Monsieur le Président ,

Veillez par la présente prendre note que je démissionne avec effet immédiat de mes mandats politiques dans la commune de Renens.

Ayant fait mon enfance à Renens, grandi à Renens et vécu jusqu'à ce jour dans cette ville. J'ai entre autre eu la chance de pouvoir participer à la vie politique, ce qui m'a énormément enrichi sur le plan des relations et tiens à remercier tous les membres du conseil.

Etant jeune, de nouveaux défis m'attendent et je veux les gagner, c'est aussi pourquoi je quitte cette commune pour aller découvrir des nouveaux horizons.

En vous remerciant tous, je vous souhaite de trouver de bonnes idées pour ce vrai carrefour qu'est Renens actuellement et peut-être de faire en sorte, à la différence d'un lieu où l'on essaie tant bien que mal de passer, d'en faire un carrefour pour tous, y compris pour vos contribuables.

Sincères salutations.

Signé: David Divorne

M. le Président déclare, suite à cette démission, que le bureau du Conseil - conformément aux articles 66, 67 et 82 de la LEDP - élira pour le du prochain Conseil communal un(e) candidat(e) de la liste complémentaire du groupe radical en remplacement de Monsieur David Divorne, conseiller communal démissionnaire.

3. Communications de la Présidence

* Résultats des votations fédérales et communales du 8 février 2004

Votations fédérales		Electeurs inscrits 6'993
Objet No1 – 11^{Eme} révision de l'AVS		
Oui	657	Votes rentrés 3'486
NON	2'820	Taux de participation 49,85 %
Objet No2 – Financement de l'AVS/AI		
OUI	1'292	Votes rentrés 3'485
NON	2'164	Taux de participation 49,84 %
Objet No3 – Paquet fiscal		
OUI	821	Votes rentrés 3'482
NON	2'632	Taux de participation 49,79 %
Votations cantonales		Electeurs inscrits 12'035
Objet No 1 : Initiative "Sauver le Pied du Jura"		
OUI	1'188	Votes rentrés 3'428
NON	2'055	Taux de participation 49,02 %

Objet No 2 : Initiative sur les successions et contre-projet

Question principale

OUI 1'856

NON 1'500

Votes rentrés 3'440

Taux de participation 49,19 %

Question subsidiaire

OUI à l'initiative 841

OUI au contre-projet 2'113

Votes rentrés 3'414

Taux de participation 48,82 %

- ♦ Le Bureau du Conseil a reçu en date du 14 mai dernier un courrier émanant de "Les Cartons du cœur de l'Ouest lausannois" :

Monsieur le Président,

L'association des Cartons du cœur de l'Ouest lausannois a été fondée en 1999 à l'initiative de quelques habitants des sept communes. Elle a fonctionné grâce aux dons de marchandises récoltées devant les grandes surfaces de la région, aux dons privés, mais aussi et surtout grâce et surtout à l'engagement personnel et désintéressé de bénévoles.

L'association a contribué, selon ses possibilités, mais de manière significative, le croyons-nous, à l'amélioration des conditions de vie des plus défavorisés, en distribuant une aide ponctuelle sous la forme de denrées alimentaires et de produits de première nécessité. Durant l'exercice 2001-2002, c'est plus de 320 aides à des familles, de cinq des sept communes du groupement, qui a été fournie.

Confrontée à un ensemble de difficultés : principalement au désengagement des bénévoles, mais aussi à la diminution des dons en marchandises, l'association a malheureusement dû interrompre son œuvre caritative au printemps 2003. La présidente et la secrétaire ont encore annoncé leur démission pour la fin du semestre en cours. Persuadée de la raison d'être de sa mission, l'assemblée générale extraordinaire a récemment donné mandat, aux deux personnes soussignées, de trouver des ressources humaines et matérielles qui permettraient le redémarrage de l'association en septembre 2004. A l'heure actuelle l'association dispose déjà d'un petit capital qui lui permettrait de fonctionner environ six mois.

Mais, pour pouvoir fonctionner à satisfaction, l'association a besoin de 50 bénévoles, dont l'engagement varie de 3 à 4 heures hebdomadairement à 2 à 3 heures mensuellement. Si des compétences relationnelles et organisationnelles simples sont les bienvenues et souhaitables, les besoins vont aussi à des disponibilités pour effectuer des tâches de collecte et de livraisons de marchandises.

Comme vous le savez, cette recherche n'est pas facile. Depuis quelques années la majorité, voire la totalité des postes au sein du comité avaient été tenus par des personnes domiciliées en dehors des sept communes. Trouver des personnes responsables et motivées habitant ces localités, fait aussi partie de notre souhait. Nous nous permettons alors de faire appel à votre Municipalité, afin que vous nous aidiez :

A trouver une ou plusieurs personnes qui pourraient assumer des tâches au sein du comité, ceci en nous mettant en contact avec elles et en faisant éventuellement un appel lors de votre assemblée du Conseil communal.

A trouver d'autres bénévoles, par le même biais, en placardant les affichettes annexées dans des endroits appropriés et en utilisant tout moyen que vous jugeriez approprié.

Nous avons fixé une prochaine Assemblée générale

le 24 juin 2004, 20h00, à la Salle polyvalente de Pré-Fontaine,
Quartier de Pré-Fontaine 58, 1023 Crissier.

Nous souhaiterions vivement, à cette occasion, pouvoir constituer un nouveau comité qui disposerait de deux mois pour s'organiser et reprendre les activités régulières en septembre prochain. Le présent courrier tient lieu de convocation. Les soussignés se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir.

Nous vous remercions très sincèrement de votre aide à la mise sur pied d'une nouvelle équipe qui conduira avec succès, les activités bénévoles caritatives de l'association des cartons du Cœur de l'Ouest lausannois et dans l'attente de votre courrier ou téléphone, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Signé par Françoise Bridel et Piéric Freiburghaus

- * Une pétition "Problème des nuisances sonores au bas de la rue du Lac" a été adressée au président du Conseil communal par les co-propriétaires du Mont-de-By (rue du Lac 65 à 75, à Renens) (la pétition comprend 22 signatures - 6 sur la lettre et 16 sur la pétition) :

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

Habitant la rue du Lac, dans sa partie qui jouxte les rails du TSOL et l'avenue du Chablais, nous sommes confrontés à des nuisances sonores ayant de fortes répercussions sur notre qualité de vie.

Nous sommes conscients que la pose de parois anti-bruit entraînerait des coûts difficilement envisageables dans le contexte économique actuel. Ceci étant, d'autres mesures atténuant l'impact de ces nuisances pourraient être prises, comme par exemple, la limitation de la vitesse à 50 km/heure sur l'avenue du Chablais, accompagnée de l'installation d'un radar permanent.

Parce que l'avenue du Chablais est située sur le territoire de la Commune de Lausanne, nous vous demandons d'intervenir auprès de cette dernière, avec votre préavis - que nous espérons favorable.

Tout en vous remerciant par avance de prendre en considération notre demande et d'y répondre avec efficacité, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Signé par : A. Baran - D. Fogoz, G. Homberger, R. Matossian, E. Nagy, J.-G. Vuilleumier

M. le Président indique que le bureau a été représenté lors de :

- ♦ l'inauguration des marchés en musique.

Pour rappel :

La rediffusion de notre séance du conseil aura lieu sur TVRL :

le 28 mai à 22h15 ainsi que le 29 mai à 15h30

M. le Président informe du dépôt d'une motion déposée par M. J.-M. Reymond (AeC)

Cette motion sera traitée en priorité au point No 10 de l'ordre du jour - "Propositions individuelles et divers".

- * Avis de droit émanant du Service de Justice, de l'intérieur et des cultes, rédigé en date du 26 mai 2004, à l'attention de M. J. Nicod, préfet du district de Lausanne, par M. David Roulin, juriste, responsable des affaires communales :

Problématique

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2004, le Conseil communal de Renens a voté une « résolution » invitant la population à suivre la position de la Municipalité de Renens en refusant catégoriquement le paquet fiscal. Cette votation a eu lieu à la suite d'une intervention d'un conseiller communal sous le point de l'ordre du jour « Propositions individuelles et divers ».

A cette occasion, l'intervenant se serait également adressé directement au public constitué des téléspectateurs de TVRL.

Au surplus, nous renvoyons à l'état de fait décrit dans la lettre adressée le 7 avril 2004 au Président du Conseil communal de Renens par les Présidents des partis radical et libéral.

Questions

Trois questions principales ressortent de cet état de fait :

- Le conseil général ou communal peut-il voter sur un sujet sans portée juridique, mais uniquement politique ?
- En cas de réponse positive à la question n°1, quelle procédure faut-il suivre ?
- Un conseiller général ou communal peut-il s'adresser directement au public (présent ou par télévision interposée) ?

Réponses aux questions 1 et 2

1. *Le conseil général ou communal peut-il voter sur un sujet sans portée juridique, mais uniquement politique ?*

Le conseil général ou communal est habilité à prendre des décisions avec une portée juridique dans les cas prévus par la loi, en particulier à l'article 4 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (ci-après : LC). L'exécution de ces décisions revient à la municipalité (art. 41 LC).

Toutefois, la loi n'interdit pas à un conseil général ou communal de voter sur un objet pour lequel la loi ne lui confère pas de compétence décisionnelle avec une portée juridique. Dans ce cas, le vote du conseil général ou communal n'aura que des effets politiques, la municipalité n'ayant pas l'obligation d'exécuter ce qui a été voté par le conseil général ou communal et aucun référendum n'étant possible.

Nous sommes d'avis qu'un tel vote peut porter sur n'importe quel sujet, eu égard à sa nature politique.

A toutes fins utiles, nous relevons qu'au niveau cantonal, l'article 157 de la loi du 3 février 1998 sur le Grand Conseil stipule que : « *Chaque député peut proposer au Grand Conseil une résolution, si vingt députés au moins la soutiennent. La résolution consiste en une déclaration ou en un vœu sans effet contraignant, en relation avec un objet traité ou avec l'actualité* ».

En l'espèce, le Conseil communal de Renens pouvait donc voter la proposition de « résolution » susmentionnée.

2. *En cas de réponse positive à la question n° 1, quelle procédure faut-il suivre ?*

L'article 24, alinéa 4 LC stipule : « *Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour* ».

Dans une décision sur recours du 16 septembre 1982, le Conseil d'Etat a eu l'occasion de rappeler que : « *L'art. 24 al. 4 LC précise qu'aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. Cette disposition a pour but d'empêcher le conseil communal de se prononcer sur une question qui n'aurait pu être examinée et étudiée par chaque conseiller. Ce que l'on veut éviter, c'est que des décisions sur le fond interviennent alors que les membres du conseil ne sont pas ou insuffisamment informés sur les décisions qu'ils vont prendre* ». Le but de cette disposition est donc que les membres du conseil général ou communal soient avertis suffisamment tôt des objets portés à l'ordre du jour pour qu'ils puissent se préparer à la discussion et à la votation.

Etant donné le but de l'article 24, alinéa 4 LC, nous sommes d'avis qu'il s'applique à tous les objets soumis à un vote sur le fond du conseil général ou communal, même si le vote n'a qu'une portée politique. En effet, même pour un vote sans portée juridique particulière, les conseillers communaux qui vont voter doivent pouvoir se préparer à la discussion et à la votation.

Néanmoins, nous sommes d'avis qu'exiger systématiquement qu'une votation qui ne comporte qu'une portée purement politique (aucun effet juridique), à savoir une votation qui ne relève pas des attributions légales du conseil général ou communal (notamment art. 4 LC), soit nécessairement portée à l'ordre du jour est du formalisme excessif.

Ainsi, la discussion et la votation de la « résolution » susmentionnée, sous le point n° 17 de l'ordre du jour « Propositions individuelles et divers », sont admissibles. **Toutefois, au regard des éléments décrits ci-dessus, nous sommes d'avis que c'est d'abord le principe de la discussion et du vote sur le fond sur la « résolution » susmentionnée qui aurait dû être mis en discussion, puis soumis au vote. Ensuite, en cas d'acceptation du principe, une discussion sur le fond, puis un vote sur le fond auraient pu avoir lieu.**

Pour le bon déroulement des opérations, le Conseiller communal qui a proposé le vote sur la « résolution » susmentionnée aurait probablement pu en informer le Président du conseil avant la séance du 1^{er} avril 2004.

Finalement, concernant le procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens du jeudi 1^{er} avril 2004, nous sommes d'avis qu'il doit être adopté avec l'intervention et le vote sur la « résolution » susmentionnée, dans la mesure où un procès-verbal est la reproduction de ce qui s'est dit lors de la séance.

Réponse à la question n° 3

3. *Un conseiller général ou communal peut-il s'adresser directement au public (présent ou par télévision interposée) ?*

Le conseil général ou communal est une autorité communale dotée de compétences décisionnelles. Pour prendre les décisions qui lui incombent, le conseil général ou communal doit en délibérer, c'est-à-dire discuter et voter l'objet qui lui est soumis (notamment art. 1^{er}, 2, 3 et 4 LC).

Bien que les séances du conseil général ou communal sont publiques (art. 15 et 27 LC), il n'en demeure pas moins que les personnes qui ne sont pas membres du conseil ne peuvent pas prendre part à la discussion et au vote.

En conséquence, nous sommes d'avis qu'un membre du conseil général ou communal ne peut pas s'adresser directement au public (présent ou par télévision interposée), le débat devant avoir lieu entre les membres du conseil uniquement.

La police de la séance revenant au Président du conseil, c'est à lui qu'il appartient de rappeler à l'ordre les conseillers qui s'égarerent (art. 23, 69, 71 RCC).

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2004.

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son excellent travail.

4. Communications de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, salue très cordialement l'assemblée et indique que la Municipalité tient à tenir au courant le conseil communal de la suite donnée au refus de la réponse municipale quant à la planification solaire.

La Municipalité a demandé à M. Jaccard, directeur général adjoint à la Direction générale de l'enseignement obligatoire, de consacrer quelques heures pour informer sur des sujets qui intéressent le conseil communal. Il va parler entre autre de l'art. 47 de la loi scolaire et de ses effets, il traitera des questions d'effectifs dans un site scolaire et dans les classes, des problèmes financiers de l'état et surtout répondra aux questions des uns et des autres.

Cette invitation a été adressée à la Municipalité, aux directeurs des établissements scolaires, à l'urbaniste-conseil, à des représentants du CTC et aux membres des 3 commissions concernées.

Elle aura lieu le 9 juin 2004, de 19h00 à 21h00 à la Salle de Conférences de la salle de spectacles.

M. O. Golaz, conseiller municipal : En complément à l'information que je vous ai déjà donnée lors de la séance du 29 avril dernier au sujet du bus d'Ondallaz et du bus scolaire qui circule à Renens, je vous communique les renseignements suivants en réponse à la question posée par Madame la conseillère communale Bastienne Joerchel :

En ce qui concerne le bus d'Ondallaz, son renouvellement est prévu en 2005 et un montant de **Fr. 70'000.**— figure au plan des investissements. Nous allons donc prochainement étudier le renouvellement de ce bus qui, bien entendu, sera conforme aux normes européennes en matière de sécurité.

Au sujet du bus scolaire de Renens, nous avons actuellement un modèle Mercedes 310 D, équipé de bancs latéraux, d'une capacité de 28 élèves, 2 adultes et le chauffeur. Il correspond néanmoins aux normes suisses en vigueur et il est même possible de se rendre à l'étranger avec. Nous vous informons aussi que, lors des transports d'élèves, il y a toujours un ou une enseignante qui les accompagne. De plus, il est à noter que ce véhicule ne fait pratiquement que des transports courts et à Renens avec moins de

risques potentiels qu'un bus qui circulerait sur des routes à l'extérieur représentant des dangers plus particuliers.

Ce bus a été acheté en 1999 pour le prix de **Fr. 67'819.**— avec un amortissement prévu sur 10 ans et, dès lors, nous n'envisageons pas actuellement de changer de véhicule.

- ♦ Voici un extrait du courrier que j'ai reçu de la part du Directeur de la Planta, suite à l'intervention de Madame la conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller :

Les taux des enveloppes pédagogiques ont été revus à la baisse, cela entraîne la nécessité de fermer deux classes dans notre établissement, puisque la baisse correspond à la Planta à 50 périodes, soit 2 postes de travail - 200 pour tout le canton.

Les effectifs des actuelles classes de 8^{ème} année ne sont plus suffisants pour garder la classe de musique. Je suis sincèrement navré et vous informe par la présente que, contraint par les mesures qui me sont demandées et contrairement à mes convictions, je suis contraint de fermer cette classe et répartir les élèves dans les autres futures classes de 9^{ème} année.

Bien entendu, tous les enseignants concernés par cette fermeture sont informés et mettront tout en œuvre pour que les élèves s'intègrent sans problème dans leurs nouvelles classes.

Dans la mesure du possible, j'essayerai de tenir compte des vœux des élèves par rapport à l'enclassement avec un camarade qui leur est cher ; mais bien entendu pour des raisons compréhensibles, les élèves ne pourront pas choisir la classe.

M. le Président ouvre la discussion sur les nombreuses communications de la Municipalité.

Mme A. Bonzon (F.r.) : Je remercie la Municipalité pour sa réponse complète, cependant je souhaiterais souligner que sans mon intervention, selon le tarif appliqué sur décision municipale 2003 fixant le prix du camp d'été pour 2 enfants à Fr. 640.-- et après correction à Fr. 578.-- établit que tout nouvel émolument doit être étudié de façon judicieuse afin d'éviter toute injustice pour les citoyens de cette commune. Je voudrais souligner la grosse erreur commise par le service "Ecole".

En conclusion, l'augmentation prévue pour l'année prochaine me désole, mais vu les restrictions budgétaires, je ne pense pas pouvoir obtenir une diminution pour ces camps.

Mme E. Torriani (F.r.) remercie la Municipalité pour sa réponse à l'interpellation sur la hausse des tarifs TL, même si elle regrette le fait que la Municipalité a qualifié - en page 3, 3^{ème} paragraphe de la réponse municipale - son interpellation de simple et peu nuancée !

Mme B. Joerchel Anhorn (soc.) : Je me permets de réagir à la réponse donnée ; je suis moyennement satisfaite de la réponse municipale. D'abord, en ce qui concerne le bus d'Ondallaz, je ne peux pas imaginer qu'un bus non équipé de ceintures et de bancs latéraux fassent encore du transport d'enfants, puisse être utilisé encore plus d'une année avec tous les risques que cela comporte, notamment sur une distance comme Renens/Ondallaz.

Maintenant, on m'a dit que ce bus ne faisait pas forcément ce trajet avec des élèves, mais principalement avec des bagages, les élèves faisant les voyages en train. Je

souhaiterais donc avoir des renseignements complémentaires à ce sujet et si effectivement il fallait attendre 2005, alors je demanderai à la Municipalité comment on pourrait utiliser ce bus de façon rationnelle, afin de ne pas mettre en danger les élèves.

En ce qui concerne le bus scolaire de Renens, là aussi, la réponse est insatisfaisante : est-ce que l'on ne pourrait pas améliorer la sécurité en ajoutant des ceintures, même si les bancs sont latéraux ou alors envisager de remplacer ce bus. Il doit y avoir moyen, à moindre frais, peut-être même l'achat d'un véhicule d'occasion, qui réponde aux normes européennes. C'est souvent lors de petits trajets qu'il y a des accrochages, voire des accidents plus graves et il serait dommage d'en arriver là !

M. O. Golaz, conseiller municipal : Le bus d'Ondallaz ne fait pratiquement pas de transport d'enfants, puisque les élèves sont conduits non plus en train, mais en car.

Il s'avère que parfois, à Ondallaz, lorsque les élèves doivent se déplacer sur de courtes distances ce bus est utilisé. Par contre, s'ils doivent se rendre à Vevey (Alimentarium) ou ailleurs, ils descendent en train.

En ce qui concerne le bus scolaire, il existe effectivement la possibilité de pouvoir adapter des ceintures de sécurité, même sur des bancs latéraux. Le remplacement ou l'achat d'un bus d'occasion, cela est plus difficile, étant donné que de nombreux établissements scolaires lâchent leur bus. Les bus actuellement sur le marché ne sont certainement pas des bus qui sont aux normes européennes.

Mme S. Sisto-Zoller (F.r.) : Suite à la réponse du Directeur de la Planta, j'en arrive à la triste conclusion qu'on a rien à dire. On nous impose au niveau du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat, des restrictions budgétaires que les directeurs sont obligés d'appliquer semble-t-il sans pouvoir rien ajouter ; nous sommes au Conseil communal, on hausse les épaules ou on accepte ce qui se passe, ce qui n'est peut-être pas très agréable pour nos élèves et pour nos enseignants.

C'est donc une situation frustrante, car il n'y a pas de commission scolaire pouvant se pencher sur le sujet. Je déplore donc la situation dans laquelle nous sommes.

Mme B. Joerchel Anhorn (soc.) : Je fais suite à nouveau aux commentaires apportés par Monsieur le conseiller municipal Olivier Golaz et je ne peux pas me satisfaire de la réponse.

En ce qui concerne le bus scolaire - acheté en 1999 et dont l'amortissement est prévu en 10 ans soit jusqu'en 2009 - il s'avère que c'est une période suffisamment longue pour que l'on puisse prioritairement étudier toutes les possibilités pour améliorer la sécurité, soit en remplaçant le bus par un véhicule d'occasion ou du moins si cela n'est pas possible d'équiper le véhicule actuel de ceintures de sécurité, c'est donc une demande concrète que je fais ce soir à la Municipalité.

M. O. Golaz, conseiller municipal, propose d'apporter une réponse plus complète lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des finances

La commission des finances n'a aucune communication.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

La commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC) n'a aucune communication.

7. Nominations d'un membre à la commission permanentes des pétitions.

M. Le Président indique que suite à la démission du 13 mai dernier de M. David Divorne en tant que membre de la commission permanente des pétitions et conformément à l'art. 41 de notre Règlement du Conseil communal : "(...) **lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel est rattaché le membre à remplacer. (...)**. Il invite donc le président du groupe radical à présenter un(e) remplaçant(e) à la commission des finances.

✓ Le groupe radical présente la candidature de **Mme Madeleine Doudin**.

8. Préavis No 40 : Admission de 15 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens. Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteure.

Mme C. Saugy, présidente-rapporteure de la commission :

La commission de naturalisation s'est réunie le 11 mai à 19h30 à la salle des Commissions pour étudier le préavis no 40. Etaient présents: Mmes et MM. Jean-Jacques Aegerter, Mireille Bandelier, Marcelle Bourquin, Eva Gloor, Rosana Joliat, Vincent Keller, Danièle Pittet et Catherine Saugy, présidente-rapporteure. Mmes Gisèle Martin et Florence Widmer étaient excusées et Mme Francine Grand, munie de ses dossiers, a répondu à toutes les questions avec sa bienveillance coutumière. Qu'elle en soit ici remerciée.

Fonctionnant à une cadence soutenue ces temps-ci, la commission est remarquablement rodée et examine à chaque fois un certain nombre de points susceptibles de poser problème ou de faire mieux connaître chaque cas: une durée de procédure particulièrement longue, les résultats de l'audition, le contexte familial (autres membres de la famille déjà naturalisés ou en cours de procédure), lieu de domicile, notamment. L'analyse de ces points pour les 15 candidats concernés est reportée dans les commentaires notés dans le tableau ci-joint. La commission y ajoute les observations suivantes:

- plusieurs candidats sont connus personnellement de l'un ou l'autre des commissaires qui ne peuvent qu'en dire le plus grand bien;
- une majorité de candidats obtient des appréciations flatteuses lors des auditions.
- la durée des procédures, jugée excessive une fois de plus, résulte toujours des mêmes facteurs: report d'audition de plusieurs mois d'où allongement des délais d'envoi au canton, retard dans le traitement des dossiers, parfois à la Commune, toujours au Canton (un dossier peut rester "dans la pile" plus d'un an avant d'être traité!);
- dans le cas de Madame Meloro, le retard est dû à la suspension de la procédure en raison de séjours d'étude et professionnels de la candidate hors de Suisse. Le dossier n'a été repris qu'en août 2001 à son retour, elle a en outre reporté son audition, si bien qu'elle n'a été entendue qu'à fin 2002. Puis le dossier est resté un an au canton...
- dans le cas de la famille Milenkovic, Madame Milenkovic a dû être entendue une seconde fois. Cela entraîne aussi un retard;
- dans le cas de Monsieur Moubarak, le canton a demandé à plusieurs reprises des pièces complémentaires et tout cela allonge forcément les délais;
- enfin, contrairement aux apparences, M. Faton Jasiqi n'a pas battu le record de vitesse de traitement de dossier, hélas. La date figurant dans le préavis est celle où son dossier a été séparé de celui du reste de la famille (qui a reçu la bourgeoisie lors du dernier Conseil) parce qu'il était devenu majeur durant la procédure!

Les commissaires ont également relevé que cette fois-ci, plusieurs candidats venaient de pays rarement représentés (Liban, Somalie, Sri Lanka).

Au terme de l'examen systématique et approfondi du dossier de chaque candidat, les commissaires, convaincus du bien-fondé des motivations des candidats ainsi que de leur intégration, vous proposent à l'unanimité d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis.

M. le Président prie **Mme C. Saugy**, présidente-rapporteuse, de donner lecture des conclusions municipales, étant donné que la parole n'est pas demandée.

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 40 de la Municipalité du 19 avril 2004,
Où le rapport de la Commission permanente de naturalisation,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à :

1. **BAJANARU née Nicolae Vasilica**, née le 11 janvier 1943 à Fratilesti/R, fille de Radu et de Constanta née Chivu, ressortissante roumaine, veuve, aide-infirmière, domiciliée à Renens, rue du Bugnon 53.

2. **CORCIULO Cesario**, né le 11 mai 1960 à Acquarica Del Capo/I, fils de Salvatore et de Antonia née Coletta, ressortissant italien, marié, mécanicien sur automobiles indépendant, ainsi qu'à son épouse Paola née le 30 avril 1963 à Lausanne/Vd et à ses deux filles, à savoir : Sara née le 29 août 1986 à Lausanne/Vd et Jessica née le 3 juin 1989 à Lausanne, domiciliés à Renens, chemin des Pèpinières 11.

3. **CORTES Valeska Higina**, née le 4 juin 1983 à Lausanne/Vd, fille de Gilberto et de Isabel née Torres, apatride, célibataire, employée de bureau, domiciliée à Renens, avenue du 24-Janvier 7.
4. **dos SANTOS MATEUS Lidia**, née le 21 juin 1990 à Lausanne/Vd, fille de Armando Ventura Mateus et de Maria da Luz née Lopes dos Santos Mateus, ressortissante portugaise, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, rue des Alpes 18, chez ses parents.
5. **GUY DE FONTGALAND Sugeevan**, né le 5 novembre 1984 à Jaffna/LK, fils de Augustine et de Mary Matilda née de Pancras, ressortissant sri lankais, célibataire, étudiant, domicilié à Renens, chemin des Clos 6 C.
6. **JASIQI Faton**, né le 9 mai 1984 à Jasiq/YU, fils de Dinë et de Rukmone née Kuçi, ressortissant de Serbie et du Monténégro, célibataire, apprenti employé de commerce, domicilié à Renens, avenue du 1er-Mai 3.
7. **KILINC née Kiliñç Dondü**, née le 12 avril 1957 à Hisar/TR, fille de Mehmet et de Sultan née Aslan, ressortissante turque, mariée, ainsi qu'à sa fille Sevinc née le 23 juillet 1990 à Lausanne/Vd, domiciliées à Renens, avenue de Préfaully 70.
8. **MELORO Romina**, née le 24 juin 1975 à Lausanne/Vd, fille de Ernesto et de Maria née Preziuso, ressortissante italienne, célibataire, avocate stagiaire, domiciliée à Renens, chemin des Airelles 1.
9. **MILENKOVIC Nenad**, né le 13 décembre 1960 à Kragujevac/YU, fils de Miodrag et de Zdravka née Petrovic, ressortissant de Serbie et du Monténégro, marié, chauffeur TL, ainsi qu'à son épouse Limonka, née le 29 janvier 1962 à Strumica/MK et à ses deux enfants, à savoir : Stefan né le 9 décembre 1988 à Morges/Vd et Ivan né le 10 juin 1991 à Morges/Vd, domiciliés à Renens, chemin des Biondes 34.
10. **MOUBARAK Abdullatif**, né le 1er octobre 1970 à Sareïne/LB, fils de Ali et de Khadijé née Moubarak, ressortissant libanais, marié, vendeur, ainsi que ses deux enfants, à savoir : Yasmin née le 8 décembre 2000 à Lausanne/Vd et Dany né le 26 septembre 2002 à Lausanne/Vd, domiciliés à Renens, rue de Lausanne 45.
11. **OMAR AMIN Saïd**, né le 25 août 1986 à Mogadiscio/SO, fils de Omar et de Mariam née Saïd Salah, ressortissant somalien, célibataire, apprenti électricien en montage, domicilié à Renens, rue du Midi 1, chez ses parents.
12. **PETRACCA Antonio**, né le 16 juin 1963 à Botrugno/I, fils de Giovanni et de Domenica née Stefanelli, ressortissant italien, célibataire, installateur sanitaire-appareilleur, domicilié à Renens, rue du Midi 11.
13. **RADIC Sasa**, né le 4 octobre 1980 à Sarajevo/BA, fils de Velimir et de Radmila née Lalovic, ressortissant de Bosnie et Herzégovine, célibataire, agent de sécurité, domicilié à Lausanne, rue de la Borde 18 bis.
14. **ZIELINSKA Alicja**, née le 4 novembre 1984 à Varsovie/PL, fille de Zbigniew et de Krystyna née Bartosik, ressortissante polonaise, célibataire, apprentie employée de commerce, domiciliée à Renens, avenue de Florissant 30, chez ses parents.

15. **ZIELINSKI Zbigniew**, né le 21 février 1954 à Varsovie/PL, fils de Jan et de Janina née Jaroszevska, ressortissant polonais, marié, chauffeur TL, ainsi qu'à son épouse Krystyna née le 17 octobre 1953 à Susz/Pl, domiciliés à Renens, avenue de Florissant 30.

Aucune finance de naturalisation n'est perçue, conformément à l'article 15 du règlement communal en la matière.

Demeurent réservés les décrets de naturalisation à obtenir du Grand Conseil du Canton de Vaud, dans un délai de deux ans à partir de la décision du Conseil communal.

➤ Le résultat du vote est le suivant : **Bulletins délivrés et rentrés : 60**

➤ Majorité absolue : 31

Noms des candidat(e)s	Blancs	Nuls	Valables	oui	Non
1. <i>BAJANARU née Nicolae Vasilica</i>	1		60	57	2
2. <i>CORCIULO Cesario</i>			60	59	1
3. <i>CORTES Valeska Higina</i>			60	57	3
4. <i>Dos SANTOS MATEUS Lidia</i>			60	59	1
5. <i>GUY DE FONTGALAND Sugeevan</i>			60	58	2
6. <i>JASIQUI Faton</i>			60	55	5
7. <i>KILINC née Lilinç Döndü</i>	1		60	51	8
8. <i>MELORO Romina</i>			60	58	2
9. <i>MILENKOVIC Nenad</i>	1		60	54	5
10. <i>MOUBARAK Abdullatif</i>	1		60	54	5
11. <i>OMAR AMIN Saïd</i>	1		60	53	6
12. <i>PETRACCA Antonio</i>			60	57	3
13. <i>RADIC Sasa</i>	1		60	55	4
14. <i>ZILINSKA Alicja</i>			60	56	4
15. <i>ZIELINSKI Zbigniew</i>			60	56	4

9. Préavis No 41 :
Ligne TL No 18.
M. Bernard Saugy, président-rapporteur.

M. B, Saugy, président-rapporteur, donne lecture du rapport de la commission d'étude :

Madame la Syndique Anne-Marie Depoisier, Messieurs les conseillers municipaux Michel Perreten et Pascal Petter, Monsieur Michel Buffat, chef de service, Madame Desbioles des TL.

Mesdames Rose-Marie Prêtre, Antoinette Schaffner, Nicole Haas-Torriani, Messieurs Jean-Claude Blanchard, Jean-François Clément, Hubert Desboeufs, Roland Divorne, Alexandre Goedecke, Pascal Ruschetta et Bernard Saugy, président-rapporteur.

Madame la Syndique présente le long historique du projet avec la ligne 30, le bouclage de la ligne 9. Au cours des années, les TL ont étudié 69 variantes pour déboucher sur le projet actuel de ligne 18. Elle commente le préavis correspondant de la ville de Lausanne, ainsi que les accords avec Crissier pour l'aménagement de l'infrastructure à amortir jusqu'en 2019 et la participation volontaire de Prilly aux charges d'exploitation (l'effet d'une éventuelle défection n'est pas évoqué). Plusieurs entreprises entrent en matière pour participer aux coûts d'investissement, mais pas aux frais d'exploitation. La CARIC, chargée de traiter ce préavis, se convainc que les apports et répartitions intercommunales ont été pleinement étudiés et négociés, avec le corollaire que le conseil communal de Renens se trouve face à un produit fini à prendre ou à laisser.

Un commissaire relève que la commune de Crissier, bien que sollicitée depuis de nombreuses années, notamment dans le prolongement de la ligne 9, accepte de se "relier" au réseau TL par l'ouverture de cette ligne 18.

Si le tracé des Baumettes est abandonné, pourquoi ne pas prolonger la ligne électrifiée 9 jusqu'à Crissier avec des parcs P+R et rabattre le bus 18 sur la gare de Renens ? Le coût d'électrification, demandée avec vivacité par un commissaire pour éviter les émissions des carburants fossiles, est dit prohibitif, mais les TL rêvent du retour des trams sur les lignes 7 et 9.

La prolongation d'un bus sur deux de la ligne 9 et une électrification partielle ou progressive, maintenant possible grâce aux bus bimodes n'est pas évoquée.

Certains commissaires regrettent la desserte des Baumettes et d'autres se réjouissent de pouvoir y créer une zone 30. La commission prend acte du fait que le Canton entre en matière pour limiter la vitesse entre Prilly et Renens et souhaite une limitation au droit du carrefour vers Mont-Robert. Elle retransmet la demande de réduire le temps d'attente piéton à l'approche du bus et prend note avec regret de la difficulté de réaliser des îlots pour sécuriser les traversées de cette route conçue pour de grandes vitesses.

Aucune voix ne conteste l'intérêt des TL et du développement des transports publics, notamment pour le quartier de Florissant, actuellement hors des zones de desserte à 300 mètres.

Certains doutes de première lecture sont levés : le montant de 912'000.-frs inclut non seulement les contributions en négociation, mais aussi les contributions acquises de Crissier et de l'UBS, qui toutes viendront en réduction de la part de la Commune.

Concernant la répartition des surcoûts d'exploitation par commune (Fr. 527'000.-- dont Fr. 140'000.-- pour Renens), ils incluent les effets de la suppression de la ligne 37. Ils résultent de la clé de répartition, qui prend en compte les kilomètres-bus offerts (augmentation de 130'000 km-bus par an pour Renens), mais pas de la rentabilité de la ligne.

Un vif débat découle de doutes diffus sur les choix stratégiques, par crainte d'une évolution à terme correspondant à plusieurs fois plusieurs points d'impôts des charges en opposition avec la foi dans le renforcement des transports publics, car « quand on aime, l'on ne compte pas », qu'il s'agisse de transport public ou de voiture.

Autrement dit, dans les trois prochaines années, des augmentations sont prévisibles pour cette nouvelle ligne et peut-être pour d'autres améliorations du réseau global, pour la communauté tarifaire, pour le M2 et pour le réaménagement subséquent des lignes de

bus. De plus, le schéma directeur dans ses considérants signale le déficit de liaisons nord sud et de liaisons entre les pôles de l'ouest et les gares CFF de Renens et Bussigny. La ligne 18 est une nouvelle longue radiale dont le coût total d'exploitation et l'apport prévu des recettes ne nous ont pas été transmis. Cinq bus, 40 nouveaux collaborateurs dont 18 chauffeurs selon le journal "24Heures" (soit plusieurs millions par an, données dont doute un commissaire, mais qui ne sont ni confirmées ni infirmées, malgré une demande écrite et réitérée) représentent un coût sans rapport avec les surcoûts évoqués et ceci pour un taux d'utilisation dont certains doutent malgré la volonté de convaincre de Madame la Syndique.

Or, la communauté tarifaire, sans laquelle le coût d'un double billet est prohibitif, permet de changer de paradigme. Elle permet d'utiliser le train, le REVE ou autre METRO à forte capacité et des transports de proximité et de rabattements sur les gares réaménagées, par bus, taxibus, voire taxis collectifs ou, pourquoi pas, automatique, en alternative à la nostalgie du tram. Seule cette évolution permettrait de desservir le village ou satisfaire d'autres liaisons nord-sud.

A court terme, un bus No 18, rabattu sur Renens, rapprocherait les habitants de Florissant, d'Arc-et-Renens, des Paudex et de Verdeaux à la fois de Lausanne, de Renens et de Genève et serait favorable au développement, voire à la survie du centre de Renens.

Ce débat anticipatif paraît inopportun et la Municipalité réitère sa volonté de soutenir la ligne 18 proposée et d'en assumer les incidences.

La commission des finances s'étant prononcée sur les incidences financières de ce préavis, la commission estime que son rôle se limite à prendre en compte le coût du projet en relation avec ses apports pour Renens. Plusieurs commissaires réexpriment leurs priorités favorables au projet proposé et regrettent le poids donné aux coûts dans le débat.

Selon eux : « Il est en effet réducteur de ne considérer ce projet que sous un axe financier. D'autres éléments sont à considérer: l'amélioration de l'accès au réseau TL pour une partie de la population actuellement mal desservie, avec possibilité pour les jeunes de recourir aux transports publics, la possibilité dans le futur d'envisager un parking de délestage dans la région de Crissier (réduction des véhicules privés au centre), diminution de la pollution, contribution aux objectifs de l'agenda 21, etc.»

La commission se prononce tout d'abord par 6 voix contre 2 pour ne pas demander de séance supplémentaire, puis par 6 oui, 1 non et 3 abstentions, la commission recommande d'accepter les conclusions du préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. W. Siegrist (lib.): Le parti libéral n'est pas opposé à la création d'une nouvelle ligne TL qui permettra de desservir de façon optimale les quartiers de Florissant et des Paudex, tout en renforçant la plate-forme d'échange qu'est le Flon, à Lausanne. Par contre, nous nous opposons au tracé soumis au Conseil communal de Renens.

En effet, près du Garage de l'Etoile, plutôt que d'aller faire la boucle au terminus du 9, le projet prévoit la création de deux nouveaux arrêts, afin que les personnes venant de Prilly puissent se rendre aux Baumettes ou à Crissier et vice-versa. La distance supplémentaire à parcourir n'est que de 200 mètres et le terminus est déjà équipé d'un dispositif permettant au bus de commander la phase verte pour lui. Pourquoi renoncer à cette plate-forme d'échange ?

En outre, bien qu'il faille se rapprocher des quartiers de Mont-Robert, de Sur-La-Croix et de Pierregrosse, un arrêt pourrait aisément être installé juste avant le carrefour avec le chemin de Jouxten.

Finalement, la route de Cossonay est une artère de trait permettant de quitter la ville pour se rendre soit sur l'autoroute, soit vers Crissier, Cossonay, Cheseaux, Bussigny, voire Morges.

Dès lors, comment peut-on interdire aux véhicules quittant la station service sise près du CACIB de retourner sur Prilly, alors qu'on autoriserait les piétons de traverser sur cet axe très fréquenté ? De plus, l'avenue des Baumettes ne serait plus desservie directement, ce qui porte préjudice à des personnes dont la mobilité est restreinte comme ceux de l'EMS des Baumettes, les personnes âgées habitant les Biondes, sans parler des autres habitants du quartier ou employés des entreprises sises le long de l'avenue des Baumettes.

En outre, à ce jour, le fait que le bus No 37 transite et s'arrête plusieurs fois sur l'avenue des Baumettes permet de modérer le trafic sur cet axe, il n'y a pas besoin de le mettre en zone 30 à l'heure, c'est encore des économies.

En résumé, en modifiant quelque peu le tracé présenté, on pourrait économiser la création de 6 arrêts de bus tout en desservant de façon plus optimale les quartiers des Baumettes et des Biondes. Selon les informations que nous avons, ce projet ne peut être amendé. C'est à prendre ou à laisser.

Au vu de l'état de nos finances, il faut refuser ce préavis, sauf si l'on peut modifier le tracé et économiser la création de 6 arrêts de bus sur les 16 prévus sur notre commune.

M. R. Divorne (rad.) : La politique des transports de la région lausannoise est aussi transparente que les finances du canton. Les TL ne sont pas capables de nous communiquer les coûts d'exploitation de bout à bout de la ligne No 18, hormis les 2,5 kilomètres du territoire de Renens à Fr. 209'000.-- par année, soit Fr. 140'000.-- + Fr. 69'000.- pour Prilly.

Les communes du bassin n'ont qu'à passer à la caisse, car il n'y a rien à discuter, c'est la politique du fait accompli. C'est vrai qu'il nous faut dynamiser les transports dans l'ouest, mais nous sommes en droit en tant qu'élu(e), de savoir ce qu'il nous en coûtera en frais d'exploitation, car jusqu'à nouvel avis nous devrions être maîtres de nos finances.

Pour 2004, on nous annonce un déficit de 6 millions "seulement..." L'état de nos finances devient critique, mais qui se soucie de nos problèmes, y a qu'à... Le budget des "transports" s'élève à 4,5 millions "seulement" pour le budget 2004, Fr. 500'000.-- de plus qu'en 2003. En quatre ans, le budget des TL a doublé !

La ligne No 18 a plus d'effets pervers et incontrôlables de la gestion des TL, elle nous réservera encore de nouvelles surprises à la fin de l'année, soyez-en certain.

Ce préavis ne couvre pas tous les coûts indirects liés à cette ligne et je le regrette, car il me semble que nous allons payer un chèque en blanc aux TL. Il est certes nécessaire, mais incomplet, dans le sens que le conseil n'a pas tous les éléments pour évaluer les incidences financières.

M. J.-J. Aegerter (lib.) : Contrairement à la prise de position de mon groupe politique, je vous invite à accepter les conclusions du préavis No 41, ceci dans le but d'une régionalisation des transports TL.

Rappelez-vous, il y a quelques années une proposition crédible du Syndic de Crissier a été balayée, alors qu'à ce jour elle est d'actualité.

Aujourd'hui, une desserte valable nous est proposée et c'est pour ces raisons que j'accepte ce préavis.

M. A. Goedecke (rad.) :

Préambule

Le préavis de la nouvelle ligne 18 est présenté au Conseil en avril 2004, alors que les travaux routiers y relatifs sur la Commune de Lausanne, gare du Flon Vigie, sont en voie d'achèvement; en réalité, les décisions ont été prises à la fin du siècle passé et entre 2001 et 2002; et voilà que le Conseil Communal de Renens doit se prononcer sur ce préavis en moins de deux mois, ce qui me laisse donc un certain goût d'amertume quant à l'utilité réelle d'un Conseil Communal sur de tels objets, où en réalité seule la Direction des TL est maître à bord ... Certes les représentants des exécutifs des Communes de la région lausannoise jouent un rôle non négligeable, mais pourquoi ne pas informer plus vite par exemple les commissions des affaires régionales, pour que celles-ci puissent apporter leur appui par la connaissance plus pointue qu'elles ont peut-être du terrain.

En effet, maintenant on est typiquement devant un fait accompli de solidarité de développement du réseau ouest, mais sans avantages évidents pour la mobilité de notre population renanaise, en particulier celle de Florissant et sans synergie pour le développement du Centre de Renens, soit : Gare de Renens, liaison rapide avec la Gare de Lausanne dans le cadre des avantages de la communauté tarifaire prévue pour décembre prochain.

Liaison de Crissier au centre de Lausanne

La ligne la plus directe et la plus aisée pratiquement tout le long à plat (sans différence de niveau) entre Crissier, Bel-Air, St-François, soit à quelques minutes à pied de la gare du Flon ou place de l'Europe, c'est bien sûr la ligne TL existante électrifiée jusqu'à Prilly-Eglise (ou si vous préférez le garage de l'Etoile "Mercedes"), la prolongation jusqu'à l'ouest de Crissier aurait évité l'utilisation de bus polluants et aurait permis dès 2008 d'y affecter le matériel roulant et les conducteurs excédentaires qui desservent actuellement la rue du Bugnon (CHUV) et Epalinges par la mise en service du Meso/M2... Enfin cette électrification complémentaire devrait tenir compte des installations à court terme d'un système compatible avec les tramways, car cette ligne 9 y est prédestinée et on en parle déjà.

La ligne 18 sur notre Commune de Renens

Le Préavis 41 avec son tracé longeant l'extrémité "est" du quartier de Florissant, verra le passage de bus pratiquement vides en direction de Crissier **en dehors des heures de pointe**, soit plus de 5 heures par jour, rejetant des gaz d'échappement importants à la montée, alors que dans la direction de Lausanne et le long de Florissant, ces bus compteront 5 à 10 passagers, qui déchargeront le bus 7, alors peu occupé durant les heures creuses; la cadence est effrayante dans ces heures creuses sur le tracé extérieur à la Commune de Lausanne.

Participation financière de la Commune de Renens et autres collectivités

Notre Municipalité répond à l'interpellation de Mme Haas Torriani en disant qu'elle va analyser les éventuelles possibilités pour aider un certain nombre d'utilisateurs dans le cadre de la hausse des tarifs, en relation avec les effets de la communauté tarifaire. Tant mieux pour les enfants et dans cet esprit, il y a longtemps déjà qu'une aide ponctuelle pour les quartiers de Florissant, Renens-Village avec jonction à Prilly-Eglise (bus 9) et Renens-Croisée (bus 7), en passant par les Collèges du 24 Janvier et de Verdeaux aurait dû voir le jour par un système de taxi bus pour les heures de pointe en tout cas... Avec les Fr. 900'000.- du Préavis et les Fr. 140'000.- de charges annuelles, on ferait déjà un bon bout de chemin et dans ce cas, vraiment pour le Renanais.

Notre Commune a aménagé il y a moins de 10 ans des arrêts le long de la rue des Baumettes pour la ligne 37, aménagements qui seront abandonnés, ce qui obligera la population résidentielle importante à l'extrémité ouest de cette avenue des Baumettes (sud du garage Apollo) de se rendre à l'avenue de Prilly, alors que le carrefour à cet endroit, pour rejoindre la route de Cossonay a été réalisé avec feux lumineux et a représenté aussi un lourd investissement pour notre Commune; par ailleurs, le montant des participations financières des grands établissements n'ont pas fait l'objet de conventions, les engagements sont donc incertains. (UBS, Cacb, Siemens etc...)

L'importante zone tertiaire des Baumettes doit surtout bénéficier d'une liaison rapide avec la Gare de Renens Je ne suis donc pas certain du tout que ces participations viendront sans autres.

Enfin, les charges d'exploitation de cette ligne et la participation de la Commune de Renens estimée à Fr. 140'000.- est très certainement sous estimée; nous serons très certainement confrontés plutôt à des montants se chiffrant entre 200'000.- et 300'000.- que le chiffre avancé.

Dans ce canton, nous aurons tous de la peine à assumer le coût du Meso, du moins ne faudrait-il pas se retrouver en 2008 avec du bon matériel roulant et des chauffeurs excédentaires, par la mise en service de cet important moyen de transport, sans pouvoir l'affecter à d'autres lignes et en particulier la liaison avec Crissier.

Il est donc indispensable qu'un break soit fait d'ici 2009-2010 pour stopper l'hémorragie financière des TL; Renens est en effet confronté à une augmentation de plus de Fr. 2'500'000.- pour les TL depuis les années 97-98, alors que l'inflation stagne depuis 1990 et la population n'a que peu augmenté durant cette dernière période de 14 ans.

Si des décisions peuvent être prises par les TL, **il est indispensable qu'à l'avenir une enveloppe budgétaire soit accordée par les exécutifs concernés**, afin que cette entreprise, à l'instar de toutes les autres entreprises, soit contrainte d'étudier les effets financiers pour ses partenaires et de cesser de croire que nos communautés publiques peuvent sans sourciller emprunter de l'argent pour le ménage courant, alors qu'ici à Renens, nous ne sommes déjà pas trop sûrs quant aux renouvellements de ces emprunts, qui pour certains d'entre eux seraient souscrits à l'étranger.

Pour toutes ces raisons :

- la liaison n'est pas heureuse pour Crissier (ligne 18 polluante et trop lente par son tracé sinueux),
- la desserte pour Florissant est insuffisante et pour notre Commune cette ligne oublie Renens-Village, nos collèges du secteur nord (Verdeaux et 24-Janvier), le centre de Renens et la Gare,
- les nouveaux coûts annihilent ceux déjà investis pour la ligne 37 à la rue des Baumettes et les deux carrefours sur la route de Cossonay, permettant de desservir déjà actuellement Crissier (tout est à recommencer, alors que le 9 est là, il suffit de prolonger cette ligne),
- la situation financière de notre Commune présente pour 2003 un excédent de charges de l'ordre de Fr. 6'000'000.- déjà influencé par Fr. 2'500'000.- de trop pour les TL sur les Fr. 4'000'000.- de notre contribution.

Sachant que nous autres élus avons la responsabilité de sauvegarder **le patrimoine et l'indépendance de notre Commune**, je vous invite à faire ce break jusqu'en 2009 et à rejeter ce préavis.

Pour le Président du Conseil, afin d'éviter toute rivalité politique, je souhaite que cette décision/ce vote ait lieu au **bulletin secret**, en invitant expressément les membres du Conseil à s'abstenir d'exiger le vote par appel nominal, car dans ce cas à nouveau, la décision aura un caractère politique, ce qui n'est **pas favorable à une saine gestion de notre Commune**.

M. E. Roscigno (soc.) souligne le fait que le groupe socialiste soutient ce préavis et propose au contraire de Monsieur le conseiller communal Alexandre Goedecke qui propose le vote à bulletin secret, que les conclusions soient votées selon le vote nominal.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je m'aperçois que parmi les gens qui sont contre ce projet, il y a plusieurs qui disent que ce trajet serait mieux, mais ce n'est jamais le même trajet selon les personnes, il n'y a pas moyen de contenter tout le monde à la fois est-ce que ce

trajet n'est pas foncièrement plus mauvais qu'un autre. Par exemple se rattacher au Flon, le Flon c'est en passe de devenir un nœud plus important que St-François, peut-être plus important que la gare de Lausanne, je ne m'en rends pas compte. Le fait que cette ligne ne soit par reliée à la gare de Renens, elle devrait vraiment faire du slalom pour être reliée à la gare de Renens si on fait remonter Florissant puis redescendre à la gare. Par contre, il y a de nombreux points qui sont reliés le bas de Florissant est relié à la gare de Renens par le 7. Le quartier du Bugnon et des Paudex par le 30 et Crissier par le 32. Quant au trajet "route de Cossonay" on peut discuter, ce que les gens des Baumettes perdent est regagné par des gens de Pierregrosse et Sur-La-Croix - je n'habite ni l'un ni l'autre - les deux ont leurs avantages. Quant au quartier du nord de Florissant peut-être que certains trouveraient mieux d'aller ailleurs il y aurait déjà une ligne je considère cela comme un progrès. Quant au prix évidemment c'est cher ; il serait intéressant d'essayer d'évaluer combien cela coûterait de ne rien faire pour les transports en commun ? et combien coûtent les embouteillages ? c'est bien du temps perdu par les gens et de l'argent. Combien coûtent les frais de la santé ?

Donc finalement, je suis pour accepter ce préavis tel qu'il est, on peut toujours imaginer des solutions un peu meilleure, mais il faudrait les expliquer aux autres communes qui ne les trouveraient peut-être pas forcément un peu meilleures.

M. J. Depallens (F.r.) : je voudrais aller dans le sens des conclusions de la commission, notamment pour l'importance de la liaison avec le Flon. Il est vrai qu'on disait depuis St-François on descend facilement au Flon, mais j'aimerais néanmoins donner l'avantage aux habitants desservis par la ligne 18 qui vont dans les commerces qui sont de plus en plus dans la région du Flon, de pouvoir rapidement rentrer dans un transport en commun et rejoindre les quartiers qui n'étaient pas desservis auparavant, on devait être connecté avec le 7 et remonter sur St-François.

D'autre part, la liaison avec la gare est importante puisqu'il y a un seul arrêt entre les gares de Lausanne et du Flon et cela permet une ouverture. Il est vrai qu'il faudrait des éclairages urbanistiques à Lausanne, jamais on sent qu'on vit une période où il y a un déplacement de St-François sur le Flon et disons que la partie inférieure des ponts de Lausanne, le projet tombe bien pour desservir tous les habitants concernés de la ligne 18.

M. P. Montemari (rad.) : Il est plus important d'abord de s'inquiéter des commerçants de notre ville que de ceux de Lausanne. Le déficit que l'on va avoir en plus, il va falloir le payer à long terme, c'est-à-dire que personnellement je préfère ne pas avoir de ligne TL No 18, que d'avoir d'importants problèmes d'augmentation d'impôts, plutôt que d'avoir une ligne dont on ne peut pas garantir le bien-fondé.

Mme N. Haas-Torriani (F.r.) : Je souhaite revenir sur la notion des frais. La droite me surprend de plus en plus en disant que cela coûte trop cher et qu'il faut changer la politique des TL. J'aimerais rappeler que c'est une loi cantonale qui a indiqué la répartition des déficits des TL. Si vous n'êtes pas contents, il faut le dire à vos Députés de changer cette loi, car nous sommes victimes d'une loi injuste dont la majorité du Grand Conseil l'a votée, or il se trouve que se sont les libéraux et les radicaux.

M. R. Vincent (soc.) n'est pas contre la ligne No 18, mais il aurait souhaité un autre tracé - pourquoi s'arrêter à Timonet et non pas descendre sur la route de Crissier jusqu'à Renens.

M. le Président souligne que le tracé proposé dans le préavis ne peut être modifié.

M. M. Scala (soc.) : Je suis réceptif aux arguments de la droite, mais j'aimerais simplement rappeler que le Conseil communal n'est pas un conseil d'administration,

qu'une Municipalité doit avoir une vision plus large que celle d'un comité d'administration et que la politique des transports fait partie des piliers d'une commune ; elle doit assurer le transport de ses habitants, si elle veut accueillir et faire venir des gens. Une commune attractive a aussi de bons moyens de transport.

Ce n'est donc pas un vote administratif, économique, mais bien un vote politique. La politique des transports fait partie des grands axes d'une commune, d'une Municipalité.

Je vous invite donc à accepter les conclusions du préavis.

M. G. Stöckli (soc.) : Je constate avec un plaisir non dissimulé que notre conseil comporte un nombre respectable de spécialistes en matière de transport et j'en suis fier ... mais je suis persuadé que nous ne sommes pas les seuls à être de bons spécialistes en la matière. Quand j'ai entendu que plus de 60 projets ont été analysés, quand je réalise que quatre communes se sont entendues et sont disposées à mettre des fonds importants, alors que leurs situations financières ne sont pas extraordinaires. On pourrait donc se dire que si finalement les exécutifs ont pris leurs responsabilités, analysé la situation, estimé que le long de cette ligne il y avait une concentration d'habitants - et je pense que c'est le cas pour la région de Florissant - qui justifiait que l'on mette à disposition de cette population un moyen de transport public que d'autres ont déjà eu l'occasion d'apprécier.

En ce qui me concerne, je vous invite à accepter le préavis municipal.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : A part les aspects purement "transport" qui m'incitent déjà à voter pour, il y a aussi les aspects régionaux.

C'est très embêtant quand on essaie de faire un réseau en continu et qu'il y a une commune qui embête.

Je n'aimerais pas être la commune qui embête, qui sabote une ligne qui va sur 4 communes, surtout si on considère que notre voisine, la commune de Prilly, a fait un grand effort : elle a accepté de payer comme coût d'exploitation plus que la part qu'elle ne devrait payer selon la loi cantonale, en acceptant de payer la partie qui est sur l'avenue de Florissant et qu'elle n'était pas tenue de payer puisqu'elle est sur le territoire de Renens.

Quand il y a des gestes de bonne volonté, je trouverais navrant que l'on fasse tout capoter à l'exemple de ce que certaines communes font parfois !

Mme A.-M. Depoisier, syndique : J'aimerais insister sur le fait que la Municipalité depuis la législature précédente a souhaité être le moteur de la région. Elle a favorisé et entretenu de bonnes relations avec ses voisines afin de développer des collaborations intercommunales nécessaires. Les transports sont par excellence une collaboration intercommunale, on n'imagine pas un bus qui s'arrête à la frontière d'une commune !

Depuis 1998, et à l'instigation des entreprises de l'avenue des Baumettes, par exemple l'UBS et plus loin l'Hôtel Ibis, nous avons réfléchi aux transports publics dans l'ouest pour deux raisons :

- 1) pour faire que cet ouest soit accessible ;
- 2) pour que l'air soit un peu plus respirable qu'il ne l'est actuellement.

Depuis 1998, un grand nombre de propositions ont été faites par les TL et vous vous souvenez certainement de cette proposition qui faisait aller la ligne 9 du terminus de Prilly vers Crissier et retour à la gare de Renens par le carrefour de la "Croix-de-Plan". Vous vous souvenez aussi que la commune de Crissier - la seule parmi les lignes 27 ou

30 communes membres des TL - s'est opposé à cette solution. On a donc cherché d'autres solutions et la première qui été mise en place, c'est la ligne 30 qui va du terminus du 9 jusqu'à la Bourdonnette en passant par la gare de Renens, la Planta, St-Sulpice et la Bourdonnette.

Nous arrivons finalement à un accord avec la commune de Crissier - (laquelle est déjà dans le réseau urbain des TL à travers les lignes 32 et 37 pour répondre à une intervention précédente !) - et nous avons préparé ensemble les aspects financiers des travaux d'aménagement pour les arrêts. Cette collaboration est positive et permet un projet pour l'ensemble de la région. La Municipalité ne peut que s'en réjouir.

La Municipalité a posé des priorités que vous connaissez par le programme de législature et les mesures prises lors de l'élaboration du budget 2004. Les transports sont une des priorités de la Municipalité. C'est pourquoi, elle vous propose ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne n'a pas encore voté le préavis préparant les arrêts sur la route de Genève (les travaux actuels sont ceux concernant les transformation du Flon) ; en effet, sa commission a travaillé le soir avant notre commission.

D'autre part, sur l'avenue des Baumettes, nous n'avons pas posé mis d'abris bus - ce qui fait que nous avons eu tout au long de ces années un certain nombre d'interventions le regrettant. Nous avons expliqué qu'il n'était pas opportun d'en placer puisqu'il faudrait vraisemblablement les déplacer ultérieurement sur la route de Cossonay. Ce ne sont pas des dépenses inutiles mais des dépenses réfléchies dans le moyen terme.

Enfin le tracé est l'affaire des TL. Cela montre que la collaboration intercommunale prend à chaque commune un peu de ses compétences au profit de la région et que le prix à payer pour des projets profitables à toute une région.

M. A. Goedecke (rad.) : Vis-à-vis de la population de l'ouest lausannois, loin de moi la non-solidarité pour le développement des transports publics. Bien évidemment dans mon intervention il va de soi que la ligne St-François/Bel-Air/Prilly/Crissier doit se réaliser. Donc dans ce sens-là, c'est simplement une autre orientation et elle pourrait certainement descendre à un certain moment pour rejoindre la Gare du Flon.

En ce qui concerne ma position négative, elle est principalement basée sur la pollution et là je ne suis pas les propos de Madame la Syndique. En effet, vous nous mettez des bus qui "puent", même si les techniques modernes sont bien meilleures, nous devons nous abstenir d'utiliser de tels véhicules. Si ce sont des petits véhicules ça va, mais des gros véhicules non ! Loin de moi de prétendre qu'une commune comme Crisser - sur laquelle on ne peut pratiquement plus bâtir - se permette de faire venir des bus polluants dans cette région.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : J'ai déjà eu cet échange avec M. Goedecke en commission, et je sais que M. Goedecke n'écoute pas, ne comprend pas, ne veut pas comprendre. Je répète encore une fois les bus qui vont desservir cette ligne 18 sont des bus à gaz - ils ne sentent pas toujours bon, je suis d'accord, mais je ne parle pas comme vous, je désolée - il ne sentent pas bon, mais ils ne polluent pas, c'est pour cela que certaines lignes en ville de Lausanne sont maintenant desservies par des bus à gaz, alors qu'à l'époque on ne jurait que par l'électrification pour la qualité de l'air.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée et prie **M. B. Saugy**, président-rapporteur, de donner lecture des conclusions municipales :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 41 de la Municipalité du 19 avril 2004,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCORDE

A la Municipalité un crédit de Fr. 912'000.- TTC pour la construction des infrastructures nécessaires à l'exploitation de la future ligne TL 18.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 430 - Réseau routier et voirie. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature No 5010 - Ouvrage de génie civil et d'assainissement -, plus précisément dans le compte No 430.5010.145 - TL Florissant par route de Cossonay - arrêts, feux de passages piétons et trottoirs.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 15 ans.

Les participations éventuelles de tiers viendront en déduction.

Résultats du vote nominal

(*) le Président ne vote pas, sauf en cas d'égalité !

Les conclusions du préavis ont été acceptées par :

37 oui 16 non 6 abstentions

Absents ou excusés

1. AEGERTER Jean-Jacques	oui
2. AYER Danielle	oui
3. BANDELIER Mireille	E
4. BARRAUD Olivier	E
5. BART Roland	E
6. BERGER Jean-Claude	non
7. BERTHOU HADEG Verena	oui
8. BERTHOUD Jacques	oui
9. BILA Radovan	oui
10. BLANCHARD Jean-Claude	oui
11. BONZON Arielle	oui
12. BORLOZ Pierre	oui
13. BOURQUIN-CHUARD Marcelle	oui
14. <i>CLEMENT Jean-François</i>	(*)
15. CLERC Ulloa Karine	oui
16. DELAQUIS François	A

17. DEPALLENS Jacques	oui
18. DESBOEUF Hubert	oui
19. DIVORNE Roland	non
20. DOUDIN Madeleine	E
21. DUPONT Nicole	E
22. DUPUIS Jean-Marc	E
23. FLACTION ROUVIERE Eric	A
24. FORESTIER Betty	non
25. GLAUS Jean-Pierre	oui
26. GLOOR Eva	E
27. GOEDECKE Alexandre	non
28. GRENACHER Michel	E
29. GUMY Roger	E
30. HAAS TORRIANI Nicole	oui
31. HEMMA-DEVRIES Ali	oui
32. HOTTIGER Claudine	non

33. IAMARINO Bruno	E
34. JAQUIER René	non
35. JOERCHER ANHORN Bastienne	oui
36. JOLIAT Rosana	abst
37. KELLER Vincent	oui
38. KOCHER Christophe	oui
39. KOCHER Nathalie	oui
40. LANGEVELD Loes	E
41. LARCHEVEQUE Pierre	E
42. LEYVRAZ Jean-Pierre	oui
43. MARTIN Gisèle	non
44. MAYSTRE Tinetta	oui
45. MELLONE Valeria	oui
46. METTRAUX Paul	oui
47. MONTEMARI Pascal	non
48. MORISOD François	E
49. MULOPO Robert	oui
50. NICOLAS Gilbert	E
51. PITTET Danièle	Oui
52. PRETRE Rose-Marie	oui
53. REGENASS Claude	non
54. REYMOND Jean-Marc	abst
55. ROHRBACH Daniel	oui
56. ROMANO Myriam	oui

57. ROSCIGNO Eugène	oui
58. ROULIER Jean-Daniel	non
59. ROUYET Jean-Pierre	oui
60. RUCHET Roselyne	non
61. RUSCHETTA Pascal	oui
62. SARTORETTI Girardin Christine	non
63. SAUGY Bernard	abst
64. SAUGY Catherine	abst
65. SCALA Michele	oui
66. SCHAFFNER Antoinette	non
67. SCHMID Denise	abst
68. SIEGRIST Walter	non
69. SISTO-ZOLLER Suzanne	oui
70. STOCKLI Gilbert	oui
71. STUDER Jacques	E
72. SZENYAN-REYMOND Simone	oui
73. TORRIANI Elena	oui
74. TRENZ Pierre	E
75. VINCENT Raymond	oui
76. WICHT Catherine	non
77. WIDMER Christian	E
78. WIDMER Florence	non
79. ZURCHER Yvonne	abst

10. Propositions individuelles et divers.

M. J.-M. Reymond (AeC) développe sa motion "Taxe de « raccordement » pour le financement des infrastructures scolaires" :

Notre commune doit faire face à une situation financière très délicate. Elle est tributaire d'un revenu par habitant très bas, mais stable. La nécessité d'offrir de nouveaux logements à une population en apparence en augmentation, engendre des coûts induits non négligeables. Nous assistons là à un paradoxe d'importance. Le taux de natalité descend de plus en plus et le besoin en logement croit de manière constante. Il faut trouver dans ce paradoxe apparent les causes qui lui sont liées. Une des causes est certainement le besoin de disposer de plus grands espaces, une autre raison est l'apparition des familles monoparentales. Il y a certainement bien d'autres facteurs liés à cette demande, comme par exemple une augmentation exogène de la population .

Un autre paradoxe est, lui, lié à un taux de fécondité des femmes en décroissance et à un besoin en locaux scolaires en augmentation. Nous pouvons trouver une des causes de ce paradoxe dans les normes cantonales imposées par EVM. Les Vaudois, dont nous sommes, ont choisi leur école avec un grand E. La conséquence de ce choix implique des coûts.

La réorientation du mode de financement imposée par le canton en matière de construction scolaire, a modifié considérablement les charges reportées sur les communes. Jusqu'à récemment, de larges subventions cantonales étaient allouées aux communes pour les constructions scolaires. Dorénavant cette manne n'est plus distribuée et les communes doivent financer leurs collèges à 100%, y compris les équipements de classe, le canton reprenant à son compte, en contre partie, les charges non liées aux équipements et infrastructures. La planification du développement de la commune en matière de construction semble oublier que chaque nouveau plan de

quartier destiné à l'habitation entraîne, peu ou prou, un besoin en équipements scolaires.

A l'instar d'autres équipements tels que le réseau des eaux usées, par exemple, qui prévoit, et pour cause, une taxe d'introduction sur le réseau, ne pourrions nous pas envisager une telle taxe «d'introduction» pour la participation aux coûts des infrastructures scolaires. Cette taxe aurait pour but de faire réfléchir à 2 fois sur les conséquences d'un développement anarchique, tel que nous le vivons actuellement.

Elle aurait entre autre pour avantage de :

1. introduire dès la conception d'un plan de quartier, la responsabilisation de fait des promoteurs sur les conséquences de leurs actes pour la planification scolaire.
2. de donner à la municipalité les moyens pour la réalisation des infrastructures scolaires.
3. d'introduire très tôt dans la réalisation des plans de quartier, le rôle de la planification scolaire.

Les motionnaires demandent donc à la municipalité d'ajouter dans les règlements communaux ad hoc une taxe d'introduction aux infrastructures scolaires pour toute nouvelle construction destinée à l'habitation, ainsi que toutes transformations d'importance. Cette taxe devrait être liée aux surfaces de plancher constructibles ou rénovées. Le montant de cette taxe devrait être calculé selon une règle choisie par la municipalité et correspondre à une fraction des coûts de l'infrastructure scolaire, la part prise au travers de l'impôt sur le revenu devant rester équitable.

M. le Président soumet cette motion au vote ; c'est à la quasi unanimité et quelques avis contraires que **la motion est transmise à la Municipalité pour étude et rapport.**

Mme S. Sisto-Zoller (F.r.) : C'est le prolongement de la question concernant le Collège de la Planta. Il serait intéressant de savoir quelles mesures d'économie ont été prévues pour les établissements primaires et secondaires de Renens, étant donné que ce sont des établissements communaux, on a peut-être notre mot à dire. J'aimerais donc que le municipal concerné puisse nous renseigner à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Autour du 12 juin nous avons le Festival du Théâtre en herbe. Or aux mêmes dates, Crissier a un festival de théâtre amateur.

C'est très bien que les 2 communes aient un programme d'animation bien fourni, qui contienne notamment du théâtre, mais c'est dommage que leurs festivals tombent aux mêmes dates. Dommage pour Crissier, dommage pour Renens et dommage pour les amateurs de théâtre qui ne peuvent pas être partout à la fois.

Question : peut-on envisager de se coordonner dans l'Ouest lausannois entre municipaux de la culture avant de fixer les agendas culturels afin de diminuer un peu les conflits de date ?

M. O. Golaz, conseiller municipal : Pour répondre en partie à M. Leyvraz, je peux lui dire que cette année les deux manifestations tombent en même temps. Il faut néanmoins savoir que le Festival de Théâtre de Crissier a lieu tous les deux ans. J'ajouterai qu'il existe une collaboration entre le Festival de Théâtre en Herbe et le festival de Théâtre de Crissier, puisqu'une troupe théâtrale joue à Crissier et sera également présente à Renens : il y a bien une synergie entre ces deux manifestations.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je remercie la Municipalité pour sa réponse. C'est bien d'avoir une collaboration entre les différentes communes. Au sujet de l'élément qui avait attiré son attention, je me pose une question plus vaste : est-ce qu'à un autre moment de l'année il y a par exemple à Chavannes quelque chose en même temps que nous et que cela serait égal pour l'une ou l'autre commune de l'agender, peut-on envisager que les municipaux de l'Ouest puissent se rencontrer pour coordonner ces manifestations.

M. O. Golaz, conseiller municipal, accepte cette proposition en estimant que cela est tout à fait possible !

M. P. Montemari (rad.) : On nous a parlé avec insistance au point 4 - Communications de la Municipalité - de l'ordre du jour des normes européennes pour les bus scolaires.

Or, de tout temps, il a été de mise de se référer aux normes suisses de sécurité plus sévères, alors pourquoi se référer à des normes beaucoup plus minimalistes ?

M. O. Golaz, conseiller municipal, insiste sur le fait que les normes européennes sont aujourd'hui beaucoup plus sévères que les normes suisses !

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Il remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée et rappelle que la **prochaine séance du Conseil communal est agendée au**

mercredi 30 juin 2004, à 20h15.
--

La séance est levée à 22h14

Le Président :

La Secrétaire :

J.-F. Clément

R. Joliat